

Arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 7 janvier 2009, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien en chef à la régie des sondages hydrauliques relevant du ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques.

Le ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 94-904 du 18 avril 1994, portant organisation administrative et financière de la régie des sondages hydrauliques, tel que modifié par le décret n° 95-2302 du 13 novembre 1995,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, tel que modifié par le décret n° 2003-2633 du 23 décembre 2003,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 11 août 2006, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien en chef appartenant au corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à la régie des sondages hydrauliques relevant du ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, le 24 mars 2009 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien en chef conformément à l'arrêté du 11 août 2006 susvisé.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes, spécialité : techniques de forage d'eau.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 24 février 2009.

Tunis, le 7 janvier 2009.

*Le ministre de l'agriculture
et des ressources hydrauliques*

Abdessalem Mansour

Vu

Le Premier ministre

Mohamed Ghannouchi

Arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 7 janvier 2009, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien principal à la régie des sondages hydrauliques relevant du ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques.

Le ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 94-904 du 18 avril 1994, portant organisation administrative et financière de la régie des sondages hydrauliques, tel que modifié par le décret n° 95-2302 du 13 novembre 1995,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, tel que modifié par le décret n° 2003-2633 du 23 décembre 2003,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 17 octobre 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques, tel que modifié et complété par l'arrêté du 15 août 2001 et l'arrêté du 17 juillet 2002.

Arrête :

Article premier - Est ouvert à la régie des sondages hydrauliques relevant du ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, le 24 mars 2009 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de technicien principal conformément à l'arrêté du 17 octobre 2000 susvisé.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes, spécialité : techniques de forage d'eau.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 24 février 2009.

Tunis, le 7 janvier 2009.

*Le ministre de l'agriculture
et des ressources hydrauliques*
Abdessalem Mansour

Vu

Le Premier ministre
Mohamed Ghannouchi

NOMINATION

Par arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 7 janvier 2009.

Monsieur Rachid Elloumi est nommé membre représentant le groupement interprofessionnel des fruits au conseil d'administration de la société nationale de la protection des végétaux, et ce, en remplacement de Monsieur Radhi Ben Othman.